

# AVIS DU MAIRE - DÉPARTEMENT DE L'ALLIER - Commune de CHEVAGNES

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDT, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis, de déclaration ou de certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (CUa) (1)

07	4	9	M	0	1	0	1	0	2	
Commune					Année		N° du dossier			

## CONCERNANT UNE DEMANDE DE :

- Permis de construire       Déclaration Préalable       Certificat d'urbanisme  
 Permis d'aménager       Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

2	1	1	0	3	2	0	1	0
J	J	M	M	A	A	A	A	A

DÉPOSÉE PAR	NOM, PRÉNOMS GREEN ENERGY 3000 (Energie Partage 6)	
HABITANT À	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 8 bis rue Gabriel VOISIN CS 40003 51688 REIMS Cedex 02	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) Section 1 N° 174 et 22
POUR UN PROJET SITUÉ À	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) Le Morleau, Bruyères de Breux, Breux 03230 CHEVAGNES	SUPERFICIE DU TERRAIN - 199 091 m <sup>2</sup> - 211 770 m <sup>2</sup>

## 1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	COMMUNES AVEC DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, Carte communale) :	<input type="checkbox"/> EN ZONE URBANISABLE	<input type="checkbox"/> EN ZONE NON-URBANISABLE
	ZONAGE :	ZONAGE :	
SITUATION DU PROJET	COMMUNES SANS DOCUMENT D'URBANISME :	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE URBANISÉE (à justifier) <input type="checkbox"/> CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMÉRÉ <input type="checkbox"/> AUTRE	<input checked="" type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE <input type="checkbox"/> TERRAIN AGRICOLE <input type="checkbox"/> ESPACE BOISÉ <input type="checkbox"/> AUTRE
	APPRÉCIATION DES RISQUES ET NUISANCES	● LE TERRAIN EST SITUÉ À PROXIMITÉ DE BÂTIMENTS AGRICOLES ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON    DISTANCE : .....mètres SI OUI, L'EXPLOITATION AGRICOLE EST-ELLE SOUMISE À : <input type="checkbox"/> ICPE autorisation <input type="checkbox"/> ICPE déclaration <input type="checkbox"/> RSD <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS (ICPE = installation classée pour la protection de l'environnement - RSD = règlement sanitaire départemental) ● LE BÂTIMENT PROJETÉ EST-IL DESTINÉ À L'HÉBERGEMENT D'ANIMAUX? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON ● LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR À RISQUES (mouvement de terrain, retrait-gonflement des argiles, cavités souterraines, site industriel classé, décharges, inondations...)? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON    NATURE.....	
HISTORIQUE	● LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ● SI OUI, NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS : .....		

## 2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES (2)  
 A noter : pour les communes compétentes, la consultation éventuelle des gestionnaires de réseaux est à leur charge exclusive)

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité		non desservi (2)	longueur en m	Sera desservi ?		avant le	nom du concessionnaire	prise en charge communale	
	suffisante	insuffisante			OUI	NON			OUI	NON (2)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité basse tension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Pour une décision relevant de l'État (communes non compétentes), cet avis est réputé favorable sans réserve pour les PC, PA, PD et DP s'il n'est pas intervenu dans le délai prévu. Pour les CU au nom de l'État, sans réponse à l'issue du délai, l'avis du maire est réputé être identique à celui du service instructeur.

L'avis doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières.

(2) Si non desservi, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

### 3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?

OUI

NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX - PVR (Art. L. 332.11.1), instituée par délibération du : .....

**ATTENTION** : Pour être exigible, la PVR doit être mentionnée sur le PC et sur l'éventuel CU préalable. La délibération de principe doit être prise avant la délivrance du CU (ou du PC)

Délibération spécifique liée au projet en date du ..... Montant total : ..... € (Détail du calcul : ..... m<sup>2</sup> x ..... €/m<sup>2</sup>)

Préciser impérativement les modalités de recouvrement :

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), joindre l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8) si le projet est à caractère agricole, industriel, artisanal ou commercial : Montant : ..... €

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date du ..... Montant : ..... €

PROJET URBAIN PARTENARIAL - PUP (Art. L. 332-11-3 et -4) : Date de la convention (à joindre à titre d'information) : .....

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4) : Montant : ..... €

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date du ..... Montant : ..... €

### 4. TAXES D'URBANISME (applicables sur le territoire communal ou sur le périmètre de l'EPCI compétent)

**Taxe d'Aménagement (T. A.)**

Si la commune n'a pas instauré la part communale de la TA, aucune information n'est à mentionner.

Taux applicable pour l'opération : ..... Indiquer le nom du secteur si nécessaire : .....

Exonérations décidées dans la délibération (si le projet est concerné, indiquer le taux d'exonération) :

Prêt à taux 0% renforcé (PTZ+)	.....	Logements sociaux (PLUS, PLS)	.....
Commerces de détail < 400 m <sup>2</sup>	.....	Locaux industriels	.....
Immeubles classés ou inscrits	.....		

### 5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) :	
	SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :	<i>Ce dossier est pleinement recevable du fait de sa situation au milieu du Bois et du côté sud, un plantat sera fait pour cacher le vu de panneaux.</i>
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?	<i>le 22 janvier 2020</i>
ACCES (si la commune est gestionnaire de la voirie)	LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE	

### 6. AVIS DU MAIRE

<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :	DATE : <i>2/103/2010</i>
<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :	LE MAIRE
<input type="checkbox"/> SURSIS-A-STATUER (DANS LE CAS OÙ LE DOCUMENT D'URBANISME EST EN COURS D'ÉLABORATION OU DE RÉVISION) :	